

Entraide Marine-Adosm
(Reconnue d'utilité publique)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 octobre 2024

ENTRAIDE
— adosm —
MARINE



24 rue de Presles – 75015 PARIS
delegue.general@entraidemarine.org
Site : www.entraidemarine.org

Sommaire

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
RAPPORT MORAL 2023-2024.....	4
RAPPORT SOCIAL 2023-2024.....	7
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	
1. Rapport comptable de l'année 2023-2024.....	15
2. Rapport du Commissaire aux comptes, Monsieur Philippe Geoffroy.....	24
RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES	
BREST	31
CHERBOURG	33
GUYANE.....	34
LORIENT.....	35
PARIS.....	29
TOULON	31
ELECTION OU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL.....	40
BILAN DE LA COMMUNICATION	41
QUESTIONS DIVERSES : acceptation du legs de Madame Jeannine Jestin	43
Liste des résolutions.....	39
Nous remercions nos mécènes, partenaires et soutiens.....	49

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 16 octobre 2024

PRESIDENT

Le vice-amiral d'escadre (2s) Philippe HELLO

ADMINISTRATEURS ELUS

Le commissaire général hors classe (2S) Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE - *vice-président*

Le commissaire général (2S) Eric DESMERGERS – *trésorier*

Le contre-amiral (2S) Bernard DEPARDON – *délégué régional BREST*

Le contre-amiral Marc GANDER

La major Nathalie HAVARD – *déléguée régionale LA REUNION*

Le vice-amiral d'escadre Eric JANICOT

Madame Béatrice MOQUEUR - *déléguée régionale LORIENT*

Le contre-amiral (2S) Xavier LARREUR

L'AGAM (2S) Michel Le BOLLOC'H

Madame Chloé LEBLOND

Monsieur Alexis ANTOIS

Le major Pierre LECLERC

Monsieur Christian LOMBARDO – *Président de la FNOM*

Le capitaine de vaisseau Jean-Louis MARCOUREL – *délégué régional CHERBOURG*

L'AGAM (2S) Jean-Marc SCHINDLER - *délégué de la FAMMAC*

Madame Sophie SIDOS

ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LA MINISTRE

Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Christophe Mommessin

Le maître principal (R) Frédéric SART

MEMBRES D'HONNEUR

Le contrôleur général des Armées Guy JOURDAIN

Le vice-amiral (2S) Joël BODARD

Le vice-amiral d'escadre (2S) Patrick HEBRARD

Le vice-amiral (2S) Jean-Louis VICHOT

Anciens présidents de l'Entraide Marine - ADOSM

RAPPORT MORAL 2023-2024

Le Vice-Amiral d'Escadre (2S), Philippe Hello, président de l'association ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous les membres qui continuent de manifester fidèlement intérêt et soutien à notre action.

Le VAE Philippe Hello rend d'abord hommage au capitaine de frégate de réserve Jacques Yves Betolaud décédé cette année et qui était l'un de nos plus fidèles bénévoles pendant 20 ans au niveau du siège de Paris. Il avait été engagé dans la Marine pendant trois ans en 1965, puis capitaine au long cours pendant plusieurs décennies et pilote en mer du Nord de 2005 à 2015.

Il évoque ensuite les changements concernant les ressources humaines de l'association.

Le départ de Clémence de Vitry qui, après six années au sein de l'EM comme coordinatrice de l'Action Sociale, aspire légitimement à découvrir de nouveaux horizons et assumer de nouvelles responsabilités. Il l'encourage dans cette démarche de parcours de carrière qu'elle a magnifiquement concrétisé en présentant avec succès son dossier de VAE. Il la remercie pour son investissement et son action au sein de l'association. Il espère très rapidement annoncer qui la remplace.

La chargée de communication Priscille Nacfaire de Saint-Paulet recrutée l'an dernier a dû quitter son poste. Elle s'était très bien intégrée au petit équipage de l'Entraide Marine et nous avait apporté ses talents de graphiste et d'experte de la communication sur les réseaux sociaux. Elle a initié beaucoup de chantiers pour moderniser notre communication et toucher les plus jeunes. La déléguée générale a su très rapidement trouver une remplaçante en la personne d'Astrid Le Roux qui vient immédiatement de préparer son premier CA et sa première AG ; grâce à ses qualifications et de surcroît conjointe de marin, elle va pouvoir nous apporter une expérience complémentaire de Priscille pour épauler la déléguée générale.

Le président rappelle que nous sommes dans une année de transition visant à nous recalculer au plus près possible de la clôture de l'exercice précédent, exercice qui ne se fait pas dans notre association en année calendaire mais en année scolaire en cohérence avec la programmation et le pilotage des bourses d'études.

Par conséquent quatre mois seulement s'étant écoulés depuis le dernier conseil d'administration, il n'y a donc pas de grandes nouveautés à annoncer.

Le bilan de l'activité 2023 – 24, s'avère pleinement cohérent avec les annonces faites lors de la dernière assemblée générale : la plupart des chantiers que nous avons annoncés sont achevés ou lancés.

Il y a toutefois un projet qui est reporté : le partenariat avec la société SOFREN pour la course au large avec un IMOCA 40 aux couleurs de l'Entraide marine, le projet Cap Bonne Espérance. Ce projet initié par le dirigeant Yann Aubry-Lecomte, ancien marin lui-même, est reporté sine die. En effet SOFREN a été rachetée par un grand groupe dont elle devient filiale et le dirigeant dans les mois à venir va être très pris par les réorganisations afférentes.

Tous nos placements ont été revisités et nos liquidités placées avec des mandats de gestion auprès d'acteurs de référence. Ces opérations planifiées il y a deux ans nous permettent d'être plus sereins et je l'espère de faire croître plus rapidement nos actifs pour disposer d'un patrimoine consolidé et ainsi dégager de nouvelles sources de revenus. Je salue à cet égard l'action du trésorier Eric Desmegers et de son prédécesseur Thierry Wassas qui ont mis une

énergie considérable dans cette tâche. Nous ne pouvons pas laisser dormir les talents qui nous sont confiés surtout en période de crise et d'instabilité. Il faut donc adopter une gestion plus dynamique mais aussi un peu plus risquée donc responsabilisée. A cet égard mon souci est de faire preuve de la plus grande transparence en CA et en AG et j'ai décidé de mettre en place un comité financier constitué de personnalités qualifiées.

Je tiens également à souligner le remarquable travail effectué par Domnine Soubrier qui a mis en place des procédures plus claires et rigoureuses avec notre société d'expertise comptable FCN.

Nous avons reçu à nouveau des legs comme l'année précédente et ceci est une magnifique opportunité pour notre association. Pour autant notre stratégie est de considérer que nonobstant ces legs nous devons tout mettre en œuvre pour tendre à l'équilibre de nos résultats d'exploitation.

S'agissant des mécènes nos ressources sont à peu près stables, il n'y a pas de décollage. Soulignons cependant que la soirée de gala et de vente aux enchères de la journée du marin au musée de la Marine le 22 mai a été très positive. Outre que c'était la reprise de ce type d'activité après six ans d'interruption cela a permis de mettre à jour nos fichiers de partenaires en concertation avec le cabinet du CEMM et de mobiliser aussi bien des artistes que de nouveaux donateurs. Il faut saluer l'implication personnelle du CEMM et de son cabinet ainsi que l'opiniâtreté de la déléguée générale pour surmonter ces contraintes et mobiliser tous les participants.

La concurrence est rude en matière de mécénat et les mêmes entreprises sont souvent sollicitées par de nombreux acteurs. Nous allons intensifier notre action auprès du monde maritime et réactiver notre présence à Euronaval en novembre 2024 et ultérieurement au salon Nautique.

Sur les dons et adhésions une stagnation est constatée après de légers progrès et malgré les efforts annoncés aux précédents CA et lancés (relance automatique des cotisations, édition de newsletter pour les adhérents, mise à jour des données des donateurs). Néanmoins outre quelques nouvelles PME nous avons également de nouvelles associations qui nous soutiennent (AMGYO : association des mutilés de guerre des yeux et des oreilles, SNEMM société nationale d'entraide de la médaille militaire, Association du souvenir amiral Pierre Ponchardier).

La remise à niveau informatique de nos bases de données devrait permettre une amélioration avec des relances de don adressée vers les 30.000 adresses électroniques que nous avons référencées.

Nos adhésions sont limitées mais un rapide benchmark montre que Solidarité Défense, Terre Fraternité - ADO et la FOSA rencontrent les mêmes difficultés et aucune armée n'a essayé de contraindre à adhérer.

La poursuite des investissements réalisés dans le matériel informatique nous permet déjà un suivi plus fin de l'évolution de nos donateurs, adhérents et bénévoles ainsi que de nos produits et charges ce qui permet de mieux piloter nos actions.

Cet effort va se poursuivre avec la rénovation du système des caisses des Journées d'Entraide. Nous en attendons, de la fluidité de paiement, une comptabilité plus rigoureuse et plus simple à suivre en temps réel y compris sur l'évolution des stocks

Les axes d'effort sur notre politique sociale sont plus particulièrement :

- La poursuite de l'effort de revalorisation de nos aides et bourses avec une augmentation volontariste des budgets programmés à hauteur de +15%/an,
- Le soutien pérenne du village des blessés au sein du CED,
- Le soutien direct d'autres initiatives collectives du CED au profit des blessés,
- L'aide à l'insertion des orphelins en concertation avec le CED et des entreprises motivées,
- L'attention croissante envers des populations sensibles :
 - o Conjoints et enfants de militaires blessés ou malades, plus généralement aidants familiaux
 - o Militaires en activité dont le conjoint civil est décédé
 - o Blessés SPT ayant rompu les liens avec l'Institution en liaison avec des psychologues réservistes de Lorient et en soutenant au cas par cas des expérimentations de méthodes nouvelles éprouvées avec succès dans d'autres forces de défense et de sécurité.

RAPPORT SOCIAL 2023-2024

Clémence de Vitry, coordinatrice de l'Action Sociale l'Entraide Marine-ADOSM :

Le bilan de l'année dernière est plutôt bon. Il y a un équilibre par rapport aux dépenses précédentes. Davantage d'argent a été alloué en bourse d'études. Il y a une légère baisse concernant les dépenses de secours. Le budget prévisionnel n'a pas été complètement dépensé cette année car il y a eu moins de dossiers déposés.

Bilan action sociale 2023/2024

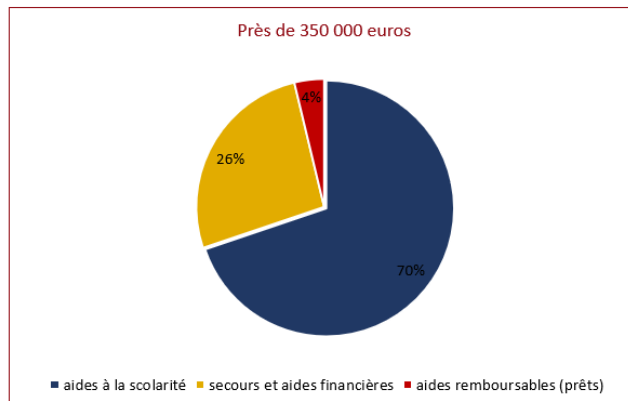
Introduction

Nous sommes restés à l'équilibre:

- 336 000 euros distribués
- 13 000 euros prêtés

Répartition différente en €:

- + de bourses
- de secours et autres aides



La grande majorité de nos aides concerne toujours les aides à la scolarité et un quart de notre budget est consacré aux autres aides financières.

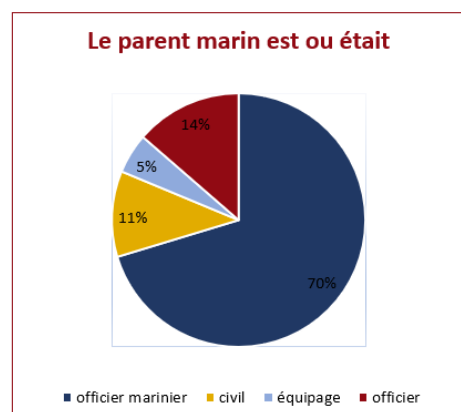
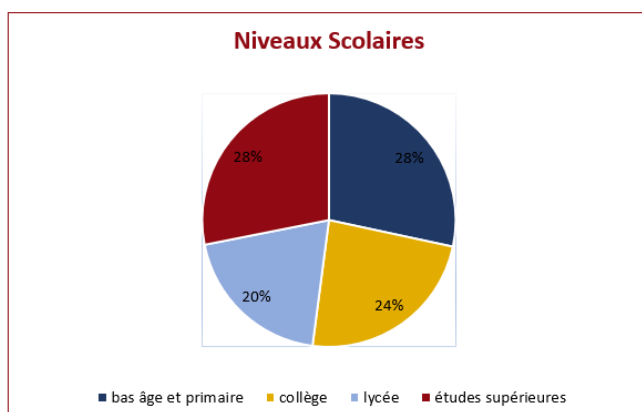
Bilan action sociale 2023/2024

1. Aides à l'éducation

411 enfants soutenus (427 en 22/23) / **244 018 €** (236 978 € en 22/23)

Aides enfance : 116 (15 800 €)

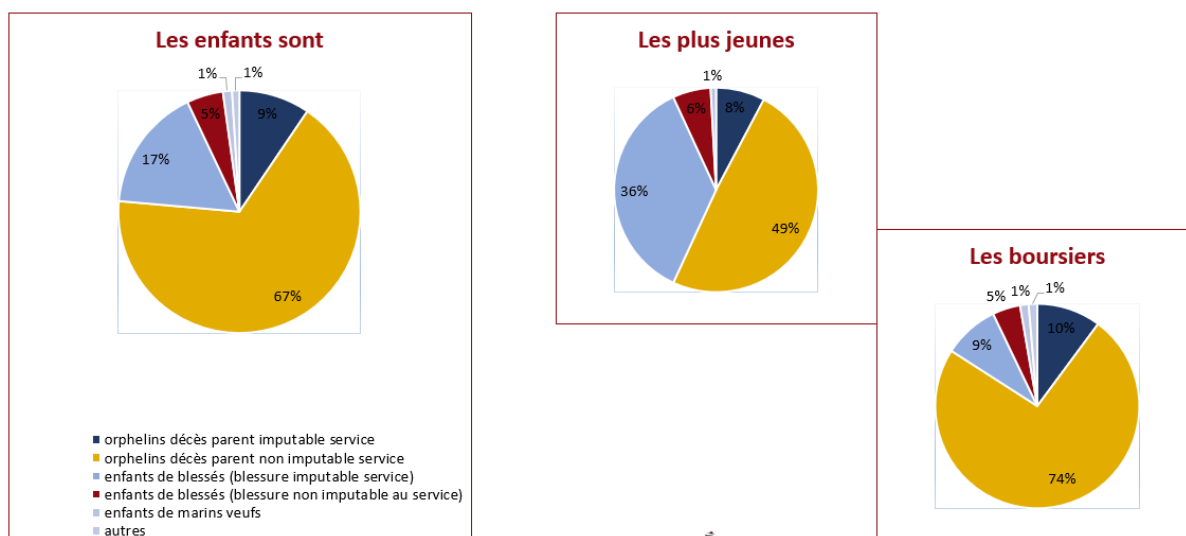
Bourses : 295 (228 218€)



Les niveaux scolaires restent globalement les mêmes que l'année précédente, on note une transition des « bas âge/ primaire » vers « le collège » ; car les enfants suivis grandissent et il y a eu beaucoup de passage en 6^{ème}.

Il y a une légère baisse des effectifs (411 enfants aidés contre 427 lors du dernier exercice). La majorité des familles concernées ont un parent marin qui était officier marinier (70 %). Il y a également davantage de civils cette année, car l'association se fait connaître de plus en plus de cette population. On observe parmi les plus jeunes (bas âge et primaire) un pourcentage important d'enfants d'équipage, notamment en raison de la meilleure connaissance que nous avons des blessés.

Bilan action sociale 2023/2024

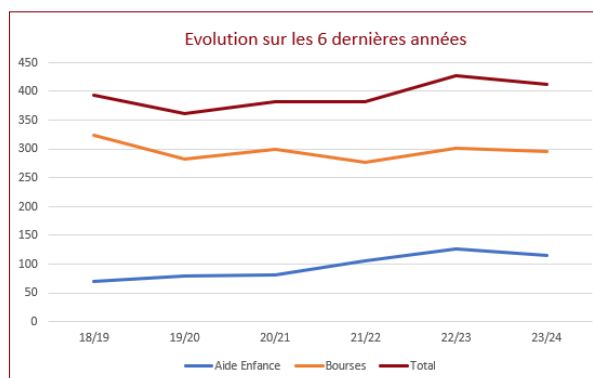
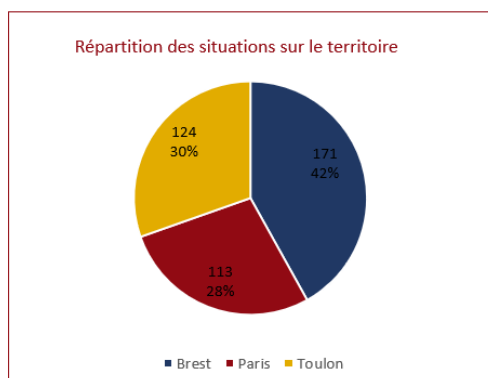


Quelques données sortant de la norme cette année : une orphelin père et mère et 28 orphelins de mère. Les bourses sont désormais ouvertes aux enfants de marins veufs mais il n'y a pas eu de demandes supplémentaires.

S'il n'y a pas eu de demandes supplémentaires cette année c'est peut-être qu'il y a un problème de communication. L'ouverture des aides aux marins ayant perdu leurs conjoints n'est sûrement pas assez connue. Les marins qui ont perdu leur conjoint au cours de l'exercice ont bien été informés de la possibilité d'être aidés par l'association, mais qu'il semble que c'était trop tôt pour eux. Deux familles ont, depuis septembre 2024, fait des demandes de bourse. D'autres demandes arriveront probablement plus tard, lorsque les familles seront prêtes.

Bilan action sociale 2023/2024

Légère baisse du nombre d'enfants boursiers même si nous restons au-dessus des 400 enfants aidés
Comme prévu, nous avons revalorisé les bourses des enfants éloignés du domicile parental.



Après une année 2022/2023 qui avait vu augmenter de manière significative les enfants suivis, notamment car nous avons intégré beaucoup d'enfants de blessés non connus de notre association, nous avons cette année une baisse des effectifs.

Il y a toujours un nombre de situations de boursiers plus important dans la zone de Brest. - Lorient-Cherbourg.

Il n'y a donc pas de baisse d'enfants soutenus mais moins d'orphelins dans les faits. Il y a également des cas particuliers dans le cas où un enfant veut faire des études coûteuses qui est pris en charge par l'association.

Au-delà de l'aspect purement financier, c'est un grand soutien moral et facilitateur d'études. L'entraide marine est parfois le seul interlocuteur de jeunes ou familles très isolés.

Comme toujours les bourses versées par l'association sont toujours délivrées en complément des bourses d'état/départementales... et en lien avec l'ONAC, les Ailes Brisées et les autres associations et fondations qui peuvent soutenir les jeunes accompagnés.

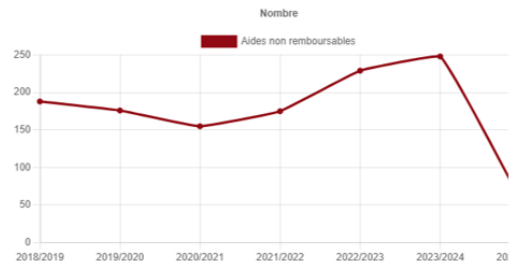
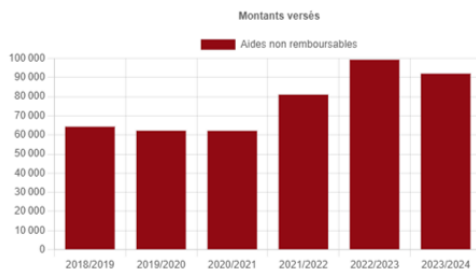
Bilan action sociale 2023/2024

2. Autres aides financières accordées

Près de 92 000 euros: dont 1/3 destinés à la reconstruction des blessés

C'est à peine moins que l'an dernier en montant global, nous avons fait plus d'aides en nombre, mais moins en volume financier.

C'est assez disparate sur le territoire



Il y a eu à peine moins d'aides délivrées cette année, 92 000 € contre 100 000 € sur l'exercice précédent. C'est une baisse relative, car il y 5 ans nous accordions 30 000 euros de moins.

Toutes les aides (sauf urgence) viennent en complément de ce que les services sociaux locaux, l'Action Sociale des Armées, les autres associations défense et les différents partenaires font déjà..

Bilan action sociale 2023/2024

a) Les blessés

- financement des stages organisés par la CABAM au profit des marins blessés ou malades
- autres stages CSINI, RMBS...
- aides aux familles qui se rendent au chevet des militaires

b) Les familles endeuillées

- moins de décès de marins d'active
- plusieurs décès de conjoints de marins
- Avec une aide immédiate systématique et plus si nécessaire sur évaluation sociale



Il y a eu moins de stages individuels financés cette année pour des marins blessés. Les deux stages CABAM que nous avons financés ont permis d'accueillir les familles de blessés et de marins décédés au cours d'une journée pendant la semaine. Cela a été très apprécié par les familles.

Il y a eu moins de décès et de situations « sociales dramatiques » au moment du décès, le budget consacré à l'aide immédiate au moment du décès a été divisé par deux.

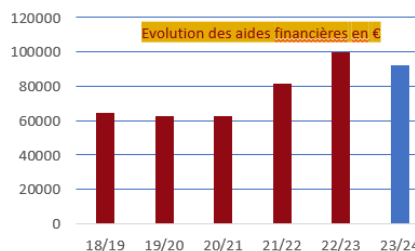
Nous relevons le décès d'un orphelin aidé cette année.



Bilan action sociale 2023/2024

c) Les aides diverses (secours et soutiens financiers)

- secours d'urgence (alimentaire/ énergie/ logement)
- aide à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle du marin blessé ou du conjoint
- frais de santé non remboursés et dépendance (handicap et grand âge)
- aide à l'achat de biens d'équipement
- accès aux vacances
- Noël aux enfants et personnes isolées
- subvention au foyer de l'INI et aux RMBS



3. Aides remboursables

15 pour un peu plus de 13 000 euros

Au-delà du deuil ou de la blessure, les autres aides accordées concernent des domaines très divers du quotidien.

De plus, de manière sporadique, une famille a pu partir en vacances grâce à l'initiative personnelle d'une famille de marins qui a proposé de prêter sa maison pour les vacances. Des aides au financement de stages sportifs pour les enfants lors des vacances scolaires ont été très appréciées.

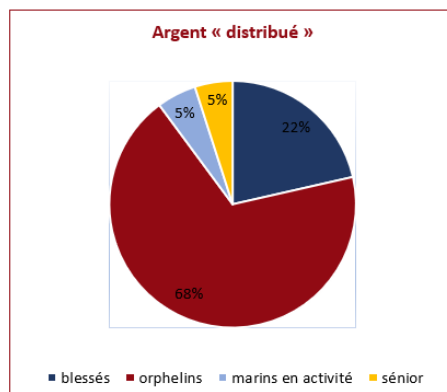
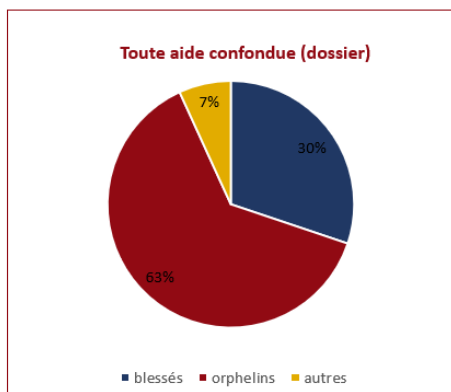
A titre exceptionnel, des demandes d'aides très concrètes sont traitées au cours de l'année. Par exemple avec la prise en charge d'un hébergement d'urgence pendant une semaine pour un marin dans une situation très précaire. Il y a également un orphelin infirmier qui nous a contacté car il souhaite reprendre ses études de médecine. L'association a validé sa demande, car c'est sa vocation première. C'est un orphelin qui n'a jamais été aidé et qui a connu l'Entraide Marine tardivement. Donc c'est un cas « hors norme » mais l'association est faite aussi pour ça.

Les aides remboursables sont anecdotiques dans notre budget, mais rendent de grands services.

Bilan action sociale 2023/2024

Ce qu'il faut retenir:

- un budget social non atteint... mais nous avons répondu aux demandes
- 339 ressortissants aidés
- nos aides sont majoritairement versées à des familles de ressortissants décédés, la part des blessés ne cessant d'augmenter.



Cette année, une hausse de 15% du budget avait été annoncée mais il n'a pas été atteint. Pour autant nous avons répondu à toutes les demandes et soutenu les familles de 339 ressortissants.

Pour toutes les aides, au-delà de l'aspect financier c'est surtout le soutien moral qui en découle qui est important. Nous délivrons parfois de petites sommes mais les familles ainsi aidées cherchent principalement à conserver le lien avec notre association. On est parfois le seul interlocuteur concret et disponible contrairement aux autres organismes qui peuvent leur verser des aides. Ce lien est nécessaire et précieux pour les familles et l'association.

Perspectives 2024/2025

Budget social 380 000 euros

- on conserve l'action envers les blessés avec une petite nouveauté, le soutien au projet [Kernevel](#)
- Noël pour tous les enfants
- on a augmenté les bourses pour les plus fragiles et pour les étudiants éloignés géographiquement... on augmente cette année les parts de bourse pour que cela profite à tous en fonction des ressources des foyers fiscaux.

	Montant part actuel	Montant part 2024/2025
Études supérieures	160 €	200 €
Lycée	125 €	160 €
Collège	120 €	140 €

Une contribution au village des blessés de 100.000 euros va être donnée cette année via le Comité de l'Entraide Défense dont l'Entraide Marine fait partie.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I) Rapport de gestion de l'exercice 2023-2024

Le présent rapport expose les résultats et le bilan de l'exercice 2023-2024.

Il sera également rendu compte de la situation des placements.

Enfin, le projet de budget pour l'exercice 2024-2025 sera présenté avant d'être soumis au vote de l'assemblée générale.

Les comptes ont été certifiés par Monsieur Geoffroy, notre commissaire aux comptes, ainsi que l'exige notre statut d'association reconnue d'utilité publique.

En synthèse, les résultats obtenus placent l'Entraide-Marine dans une situation financièrement robuste. Cela lui offre les moyens de poursuivre la politique de renforcement et d'élargissement du panel d'aides sociales qu'elle distribue. Parallèlement, les efforts d'amélioration de la qualité comptable ont été poursuivis et le plan d'optimisation (AG de l'exercice 2021-2022) des disponibilités de trésorerie mené à terme. Enfin, les salaires ont été réévalués afin de compenser l'inflation des deux dernières années.

1. Résultats comptables

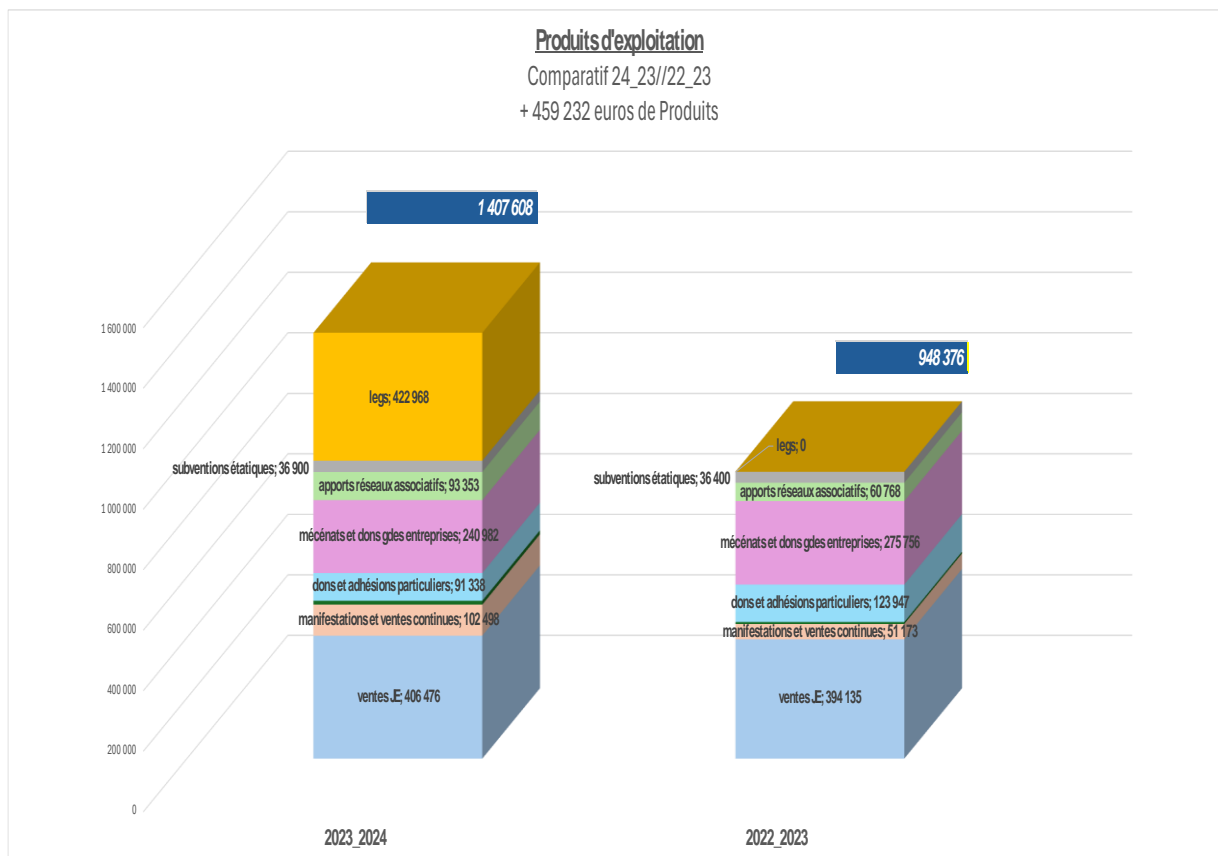
1.1. Résultats de l'exercice

Le résultat courant de la période 23_24 se caractérise par un résultat global très favorable (445 KE) contre 69 KE l'an dernier.

Le résultat d'exploitation est de 376 KE en hausse de 414 KE, essentiellement en raison de l'apport de legs pour 422 KE.

Le résultat financier est de 78 KE en baisse de 31 KE (stabilité des marchés, moindre reprise et prise de provisions).

Analyse des produits d'exploitation

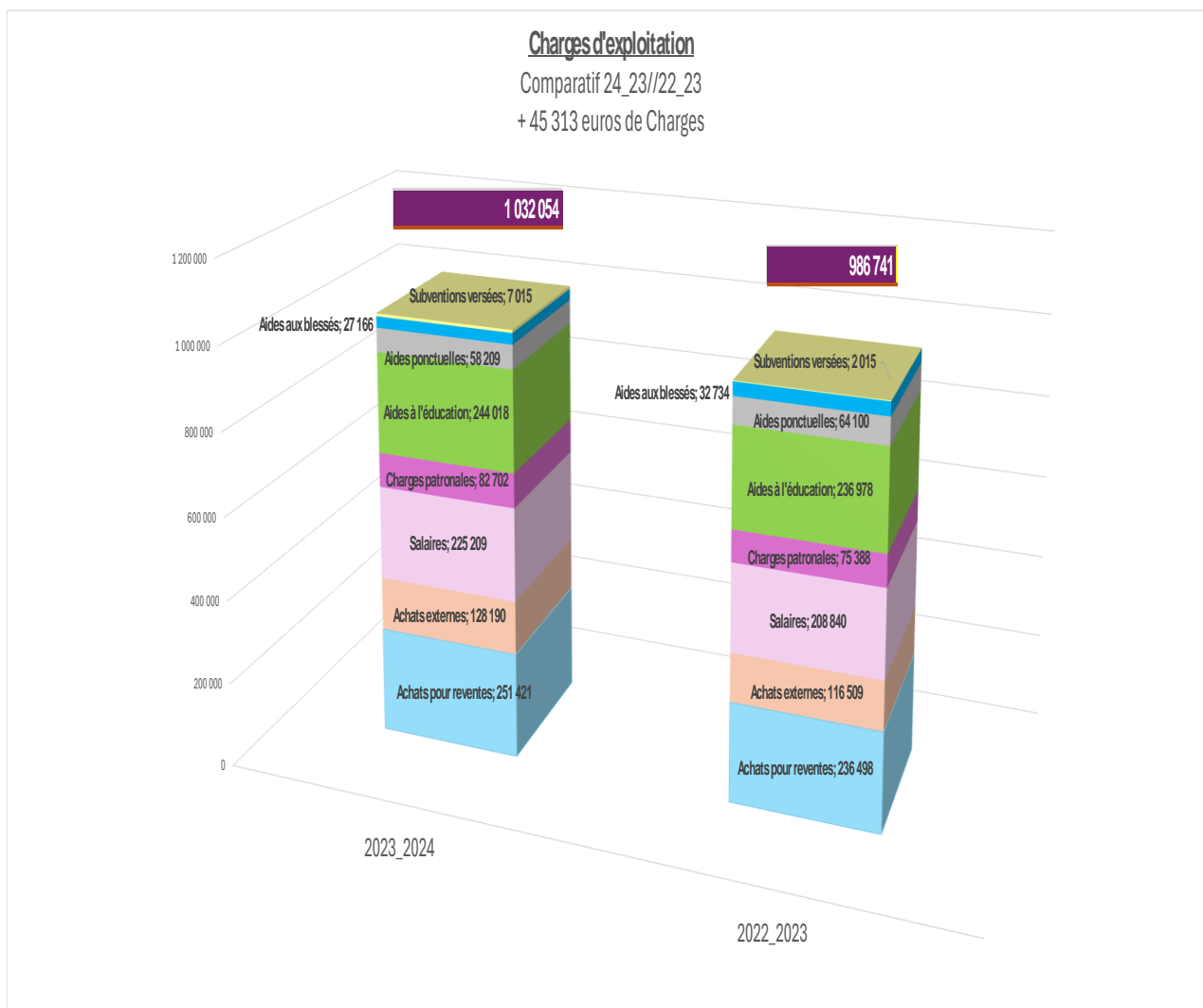


A noter :

- Une bonne dynamique sur l'activité commerciale (+63 KE).
- Une diminution des dons et adhésions hors legs (34 KE).

Analyse des charges d'exploitation.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 45 KE. Les causes tiennent principalement à la hausse de la masse salariale pour 24 KE, des achats pour revente pour 15 KE, charges de fonctionnement pour 11 KE, alors que les volumes d'aides sociales sont demeurés à l'égal (336 KE).



Nota : autres charges non incluses dans ce graphique : 8124/13678

Commentaire du résultat global :

Le résultat d'exploitation est en hausse de 414 KE en raison de l'importance des legs reçus sur l'exercice. Toutefois, une fois neutralisé, le résultat d'exploitation serait en léger déficit, à -46 KE).

Le résultat global est en hausse à **445 KE contre 69 KE précédemment** pour la même raison que ci-dessus, le résultat financier venant gommer le déficit d'exploitation.

*Toutefois, une fois les legs neutralisés, le **résultat global** serait malgré tout légèrement bénéficiaire à 22 KE, accusant alors une baisse de 47 KE par rapport à l'an dernier.*

Les causes (hors legs) tiennent principalement à :

- la hausse de la masse salariale ;
- la hausses des achats (pour revente et de fonctionnement) ;

- un résultat financier qui quoique positif, est plus faible (mais c'est normal après les fortes reprises de provisions exécutées l'an dernier ; cela témoigne aussi de la bonne tenue de nos actifs) ;
- une diminution des dons ;
- la stabilité en volume des aides sociales ;
- mais, que rattrape bien le dynamisme des activités commerciales.

Il est ici rappelé, que le budget 23_24, conformément aux délibérations du CA a été construit en déficit (**hors legs**), portant la volonté d'améliorer et de diversifier notre panel d'aides sociales.

Il convient également de noter que les plus-values latentes de placement, à 320 KE au 7 octobre 2024, ajoute à cette robustesse.

Enfin, les disponibilités de trésorerie "immédiate" ayant été fortement optimisées, toutes nouvelles opportunités de placement sont dans l'immédiat gelées, afin de conserver une masse de manœuvre suffisamment confortable pour assumer les dépenses obligatoires de l'Entraide Marine, en particulier les salaires, les charges structurelles de "siège" et bien sûr les aides sociales.¹

En conséquence, forte de ce bilan, l'Entraide-Marine dispose des moyens suffisants, plus encore aujourd'hui qu'hier, pour renforcer ses objectifs sociaux sur les trois ans à venir.

1.2. Bilan de l'exercice.

Du fait de l'équilibre maintenu entre charges et produits, le résultat de l'exercice a pu être intégralement remplacé (fonds propres accrus de 445 KE).

Ainsi, les disponibilités excédentaires ont été remplacées en SCPI (deux nouveaux supports pour 200 KE intégrés au bilan) et récemment² sur un support monétaire de court terme (250 KE, plus rémunérateur que le compte de dépôt TRIPLEX détenu au CIC).

Il est souligné que 40% des placements actuels (voir renvoi bas de page) sont liquidables sous bref préavis (7 à 15 jours – actions et comptes à terme) sans pénalité.

¹ Il y aura lieu de porter attention sur le dynamisme des dons (hors legs) et/ou de générer d'autres sources de revenus complémentaires, outre nos activités commerciales.

C'est ce qui a été entrepris en augmentant nos placements (grâce aux legs) sur des produits structurés et gérés de plus long terme, notamment pour augmenter nos ressources courantes (loyers-intérêts de capitalisation à court terme).

² Trésorerie, actualisation au 13 octobre 2024.

31/08/2024 : placements (2 405 117) + disponibilités (656 822) = 3,06 ME

13/10/2024 : placements (2 655 117) + disponibilités (322 362) = 2,98 ME



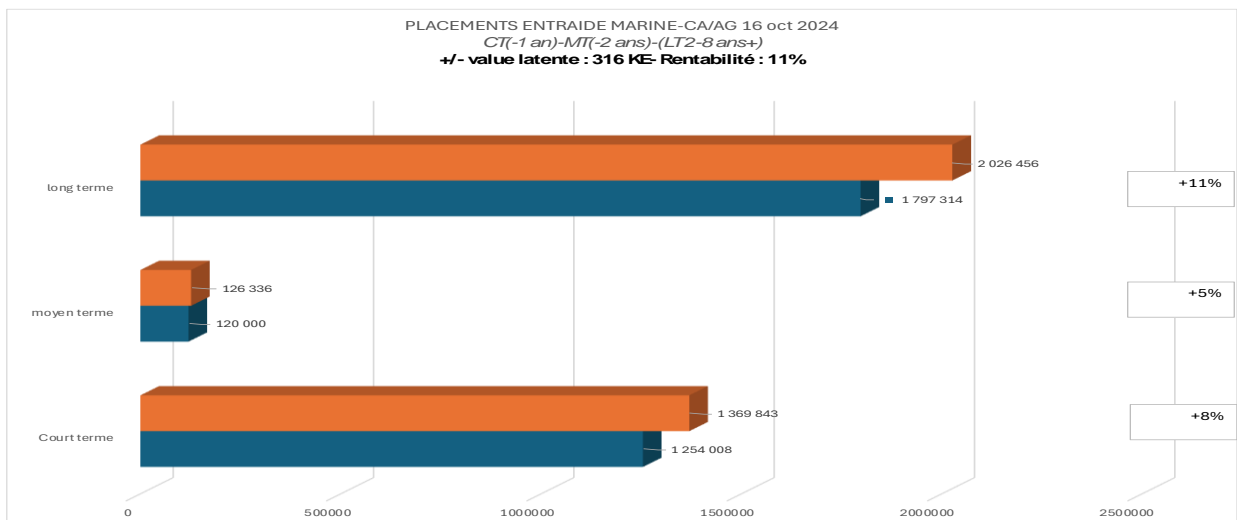
2. Focus sur les placements de trésorerie.

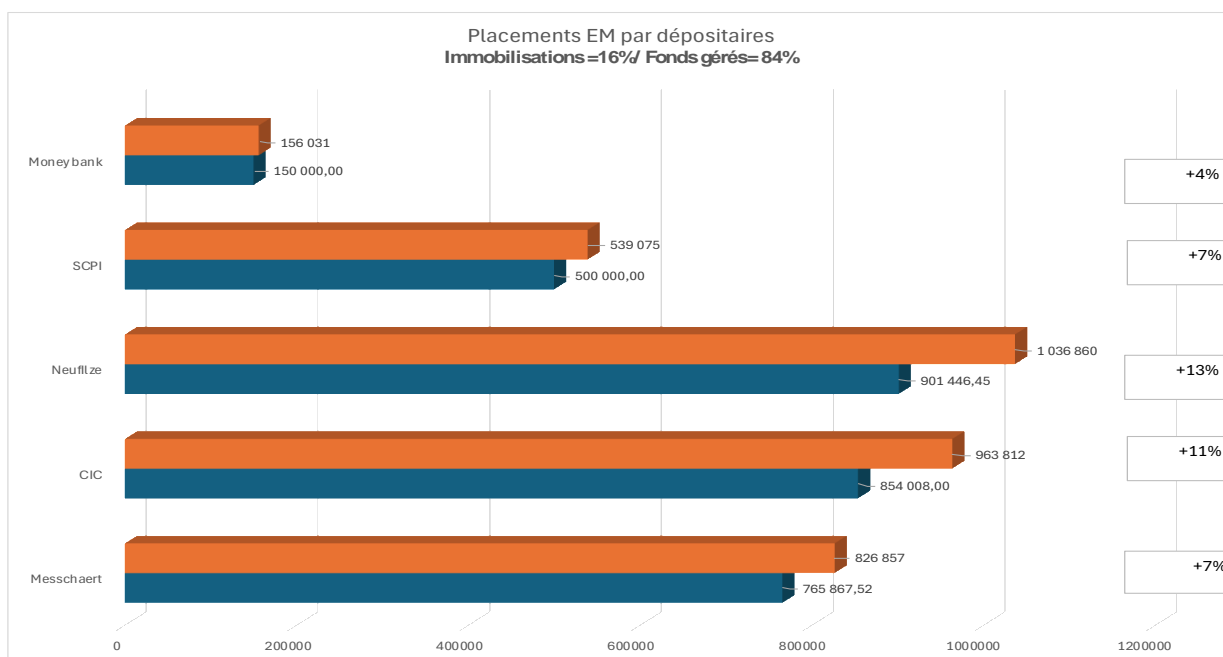
Les placements en cours sont présentés par banque et par durée. Le taux de rentabilité constaté (donc incluant les plus-values latentes, variables selon la nature du support et la date d'acquisition) se situe entre 5 et 11%.

Le niveau de risque souscrit est de 2 à 4 sur une échelle de 7 (en relatif, le risque moyen est globalement de 3). La durée de placement optimale est de 1 à 5 ans pour les placements financiers et de 8 à 10 ans pour les SCPI (500 KE).

Les plus-values latentes, au 13 octobre s'élèvent à 316 KE.

Enfin, le choix a été fait de répartir les placements financiers de manière égalitaire entre les trois principaux dépositaires et d'accroître la part en SCPI (qui apportent des loyers récurrents, donc des disponibilités de trésorerie).





3. Projet de budget 2024-2025

Le projet de budget d'exploitation ci-dessous prend acte des résultats de l'exercice 2023-2024 :

- Il corrige les surestimations ou sous-estimations du projet précédent.
- Il sanctuarise l'effort voulu sur les aides sociales.
- Il n'envisage pas de legs, ce type d'apport manquant de certitude.
- Il n'intègre pas de plus-values financières de placement.

	Exercice 2023-2024					Projet de budget 2024-2025	
	Recettes		Dépenses		Ecart	Recettes	Dépenses
	Budget	Exécuté	Budget	Exécuté			
Journées d'entraide (toutes)	390 000	406 476			16 476	400 000	
dons et adhésions particuliers avec legs	420 000	514 306			94 306	150 000	
dons entreprises et associations	340 000	334 335			-5 665	330 000	
animations et ventes continues	52 000	115 591			63 591	100 000	
subvention ETAT	36 400	36 900			500	36 900	
événements et achats afférents			350 000	251 421	-98 579		270 000
mission sociale			370 000	336 408	-33 592		380 000
rémunérations			325 000	307 911	-17 089		310 000
Fonctionnement courants			115 000	128 190	13 190		130 000
Totaux	1 238 400	1 407 608	1 160 000	1 023 930	33 138	1 016 900	1 090 000
<i>Ecart sur produits budget/exécuté</i>	169 208						
<i>Ecart sur charges budget/exécuté</i>			-136 070				
Excédent/déficit d'exploitation prévisionnel						-73 100	

De facto, mais ce qui conforme aux orientations précédemment prises, il est proposé d'adopter un budget dont le déficit d'exploitation prévisionnel est de 73 KE.

II) Rapport du Commissaire aux comptes, Philippe Geoffroy



51, rue de Naples – 75008 PARIS

SAS au capital de 15 000 €

528 694 391 RCS Paris

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

ADOSM

**Association pour le Développement des Œuvres Sociales de
la Marine**

Exercice clos le 31 août 2024

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

ADOSM

Exercice clos le 31 août 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine

Mesdames, Messieurs,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'Opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ADOSM

Exercice clos le 31 août 2024

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les paragraphes de l'annexe sur les stocks et la dépréciation des actifs exposent les règles et méthodes comptables retenues pour évaluer les stocks et les valeurs mobilières de placement ainsi que pour déterminer les provisions qui y sont attachés.

Nous avons apprécié les approches retenues par votre association, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et contrôlé les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, ainsi que le caractère raisonnable de ces dernières.

En outre, dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, leur incidence éventuelle a été décrite dans le paragraphe de l'annexe aux comptes sur les événements significatifs postérieurs à l'exercice.

ADOSM
Exercice clos le 31 août 2024

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 8 23-10 -1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

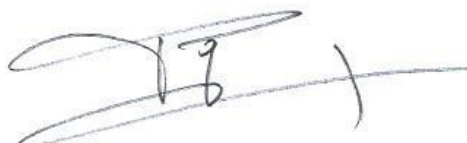
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

ADOSM
Exercice clos le 31 août 2024

appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative. Il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 octobre 2024



G Geoffroy &
Associés

Représenté par Philippe Geoffroy
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

ADOSM
Exercice clos le 31 août 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

BREST

Délégation Brest Activités 2024

- **14 février** : présentation EM aux promotions entrantes de maistranciers
- **12, 13 et 14 avril** : représentations théâtrales de la Troupe à l'Ouest au profit Entraide marine 4 mai : cinquantième anniversaire de la 34F à Lanvéoc
- **9 mai** : journée portes ouvertes à l'École Navale
- **21 mai** : départ du challenge de la Fremm « Aquitaine »
- **22 mai** : journée du marin à la BAN Landivisiau
- **23 mai** : concert caritatif « Escales » à la résidence du préfet maritime
- **24 et 25 mai** : journées d'entraide de fête des Mères



Délégation Brest Activités 2024

- **8 juin** : présentation au drapeau de l'Ecole de maistrance au CIN
- **10 juillet** : remise de don de la troupe à l'Ouest
- **14 juillet** : remise de don de l'association du remorquage dans le cadre des fêtes maritimes de Brest 2024
- **17 juillet** : remise de don du BCR Somme au retour de mission
- **14 septembre** : salon Amarrage pour les nouveaux arrivants
- **15 septembre** : Breizh Air Show à Morlaix
- **12 octobre** : présentation aux drapeaux de l'École Navale



Délégation de Brest - Prévisions d'activités



- Journées d'Entraide les 29 et 30 novembre



CHERBOURG

Délégation Cherbourg Activités 2024

- **1^{er} et 2 juin** : participation aux fêtes de la mer à Dunkerque. Deux jours de vente à l'Hôtel de la Marine
- **8 juillet** : Concert des Trompes Saint Hubert du Bocage avec l'école de trompe d'Anneville-en-Saire
- **22 au 24 septembre** : présence d'un stand Entraide Marine au « Bouchées Cherbourgeoises 2024 ».



Délégation de Cherbourg - Prévisions d'activités



- **15 octobre** : tri et récupération de matériel de restauration au [GSBdD](#) au profit de l'Entraide Marine
- **29, 30 novembre et 1^{er} décembre** : Journées d'Entraide



GUYANE

Délégation Guyane Activités 2024

Prévisions d'activités

- **19 et 20 avril** : Concerts Bagad : Encre (Cayenne)
- **Avril** : fin des travaux de rénovation - "Réouverture de la BNDDC"
- **22 mai 2024** : Journée du Marin



- **Novembre 2024** : 400^{ème} anniversaire d'Estrée



LORIENT

Délégation Lorient Activités 2024

- **26/01** : invitation aux vœux sur la BAN Lann Bihoué
- **Du 25/03 au 01/04** : participation à l'Escale à Sète, rassemblement de bateaux, aux côtés du CIRFA Béziers
- **08/04** : concert Unisson (fanfare de la 9^e BIMA et bagad Lann Bihoué)
- **10/04** :
 - réunion avec les responsables du suivi des familles/blessés de la garnison Lorient
 - remise d'une plaque de la compagnie mitrailleuse Dixmude 1914 au commandant de la base Fusco
 - concert du Bagad de Lann Bihoué
- **22/05** : journée du marin sur la base FUSCO et la BAN Lann Bihoué
- **15/06** : défi des 7 Summits, ascension du Denali en Alaska par le CF Florent
- **25/06** : cérémonie de prise de commandement sur la BAN Lann Bihoué
- **30/06** : trail Ultramarin à Vannes couru par des militaires toutes armes de l'école de guerre et des blessés

ENTRAIDE MARINE
adosm



Délégation Lorient Activités 2024

- **05/07** : cérémonie de fin de stage de la PMM Lorient
- **07/08** : accompagnement d'enfants d'un premier maître fusilier décédé, sur la stèle érigée en son honneur sur la BAN Lan Bihoué
- **27/08** : cocktail de prise de commandement d'ALFUSCO
- **28/08** : cérémonie de prise de commandement d'ALFUSCO
- **07/09** : salon Amarrage à Lorient
- **17/09** : cérémonie de prise de commandement de la flottille de réserve côtière Atlantique
- **04/10** : cérémonie de tradition de l'ECOFUS
- **Du 11 au 13/10** : rassemblement des membres de l'association Paillote PATMAR à Rochefort (marins et Anciens de l'Aéro)

ENTRAIDE MARINE
adosm



Délégation de Lorient - Prévisions d'activités



- **17/10** : rencontres de l'Innovation et de l'Industrie à Queven présidées par le Député Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées (PME/PMI de la défense, autorités civiles et militaires)
- **18/10** : mission exploratoire sophrologie pour les blessés à Lorient
- **24/10** : cérémonie de la PMM aéronautique navale
- **Novembre** : réunion avec les présidents de catégories de la BAN Lann Bihoué
- Omar et Malo, en mission opérationnelle, toujours sur le terrain pour des aventures hautes en couleur !



PARIS

Paris Activités 2024

- **23/01** : Conseil d'Administration – Assemblée générale et pot avec les adhérents
- **30/01** : vente de l'affiche de Monsieur Z à Xavier Prache
- **1/02 et 2/02** : vente de déstockage
- **05/02** : rencontre avec Naval Group pour la reprise du mécénat
- **08/02** : signature de la vente de la maison de Hanvec
- **12/03** : pièce de théâtre au Bon Conseil
- **25/03** : dîner concert caritatif prince Murat au profit du CED – Présence de bénéficiaires de l'Entraide Marine
- **26/03** : remise de chèque de la vente Dassault
- **10/04** : colloque « frères d'armes » à l'Ecole Militaire par le CED
- **13/04** : commémoration de la catastrophe aérienne du 9 avril 1991
- **20/04** : hommage au docteur Savidan (sous-marin pluvieuse) à Ustaritz
- **03/05 et 04/05** : participation au défi 3V (défi vélo sur la base d'Avord)
- **22/05** : journée du marin et soirée au musée de la Marine avec vente aux enchères



Paris Activités 2024

- 29/05 : réunion des présidents du CED
- 01/06 : Golf « Trophée La Pérouse – Entraide Marine » par Yann [Marboeuf](#)
- 03/06 : concert Lycée La Rochefoucauld avec l'ensemble « Ondes Plurielles »
- 12/06 : cocktail des mécènes au siège d'Unéo/Solidarm à Montrouge
- 27/06 : click'n'collect de la boutique au siège
- 28/06 : défi ultramarin
- 01/07 : remise de chèque YEMA
- 02/07 : remise de chèque du défi ultramarin
- 03/07 : soirée des jeunes bénéficiaires parisiens au siège avec Florent Fontaine
- 04/07 : remise de chèque à l'école de plongée de St Mandrier
- 16/07 : petit déjeuner des blessés avec la Cabam à Brest
- 18/07 : remise de chèque à bord du Tonnerre : initiatives conjuguées officiers élèves et défi 7 [summits](#)
- 19/07 : déménagement porte de Vanves/Houilles
- 08/09 au 13/09 : stage CABAM pour les blessés à Larmor
- 22/09 au 27/09 : stage CABAM pour les blessés à Fréjus
- 13/10 : 20km de Paris

ENTRAIDE MARINE
adosm



Paris - Prévisions d'activités



- 6 novembre : salon [Euronaval](#)
- 11 novembre : match de rugby Marine nationale – Armée de Terre
- 29 et 30 novembre : Journées d'Entraide au Cercle des Armées Saint Augustin
- 5 février : concert salle CORTOT avec [TechnicAtome](#)

ENTRAIDE MARINE
adosm



Toulon Activités 2024

- **19 Janvier** Galette des rois des bénévoles
 - **16 mars**: Présentation au PEM – Entretien avec le DPMM
 - **27 mars**: Entretien avec le MINARM - annonces plan familles et Toulon
 - **4 avril** : semi-marathon aéronavale BAN Hyères
 - **6 avril** : 30 ans accident SNA Émeraude
 - **24 avril**: CROSS P.E.M. St Mandrier
 - **22 mai**: Journée du marin / Don Restaurant Fort St Louis (2€/repas: 164€) / Collecte P.E.M. St Mandrier
 - **25 mai**: Vente de printemps (CA environ 6500€)
 - **25 juin**: Concert Musique de la marine Fort de l'Aiguillette (Festival Fortissimo) (1800€)
 - **3 Juillet**: Pique-nique en blanc
 - **4 Juillet**: 60 ans du cours BAT plongeur-démineur
 - **11 Juillet** : Remise prix Geoffrey Boëtté (BMP Marseille)
- Ventes en ligne (Bacchus)
- Partenariat avec l'Opéra de Toulon pour les jeunes soutenus (1à places aux Générales)
- Partenariat avec le festival de musique de Toulon



Toulon - Prévisions d'activités



- **12 novembre** : concert Sainte Cécile – Musique de la Marine
- **15/16 novembre** : Journées d'Entraide
- **Janvier** : galette des rois de bénévoles
- **17 mai (?)**: vente de printemps
- **Fin mai / Début juin** : dîner en blanc
- **Juin** : Concert Fortissimo
- **1er semestre** : remplacement du délégué de Toulon (2 x 4 ans)



LA REUNION

La Réunion Activités 2024

- **Juin 2024** : tombola organisée pour la journée des portes ouvertes de la base navale (embarquement sur astrolabe + différents lots)
- Boutique toujours accessible au bénéfice de l'Entraide Marine : affiches de Clavé, verres sérigraphiés, goodies de l'Entraide Marine, articles confectionnés par des conjoints,...
- Jeux récoltés tout au long de l'année pour les distribuer au nom de l'Entraide Marine dans les pouponnières de Saint Denis et Saint Pierre
- Récolte de dons (vêtements, fournitures scolaires) pour une association gérant des dispensaires à Madagascar

ENTRAIDE MARINE
adosm



La Réunion - Prévisions d'activités



- **17 au 20 octobre 2024** : équipe de marins qui participe au Grand Raid pour l'Entraide Marine
- **Décembre 2024** : récolte de jeux neufs pour distribuer aux enfants en difficulté lors du marché de Noël sur la base navale

ENTRAIDE MARINE
adosm



ENTRAIDE MARINE
adosm



ELECTION OU RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président, avec l'aval préalable des membres du Conseil d'Administration, propose la candidature de Monsieur Alexis Antois comme nouvel administrateur.



Alexis ANTOIS

30 ans

Études de droit public à l'ENS et à Assas

Élève de l'ENA (promotion 2020 – « Germaine Tillon »)

Administrateur de l'État au ministère des Armées depuis 2022

2022-2024 : Chef de la mission attractivité à la DRH-MD

Depuis juin 2024 : Chef du bureau 2DP4 à la direction des affaires financières

Pourquoi Entraide Marine ?

Un mois après ma naissance, mon père, le lieutenant de vaisseau Olivier Antois est décédé dans l'accident du SNA Émeraude survenu le 30 mars 1994 au large de Toulon. J'ai ensuite grandi à Brest avec ma mère et mon frère, toujours dans la proximité de la Marine et de ses œuvres sociales.

L'Adosm – autrefois – et Entraide-Marine ensuite ont été présentes à nos côtés et nous ont apporté un soutien matériel autant que moral précieux. Les « Journées d'Entraide » au Foyer du marin restent des souvenirs joyeux. J'ai pu particulièrement bénéficier du soutien et de l'écoute d'Entraide Marine lorsque je préparais les concours administratifs.

L'action d'Entraide-Marine est décisive pour rendre plus douces des existences heurtées par des difficultés et par le chagrin. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de fierté que je me présente en tant que membre du conseil d'administration de l'Entraide pour prendre une part active dans une organisation qui m'a beaucoup donné.

BILAN DE LA COMMUNICATION

La communication est un pôle transverse sur toute l'activité de l'association, que ce soit pour toucher les marins qui ne nous connaissent pas et qui pourraient avoir besoin de nous (gazette, réseaux sociaux, magazine Col Bleu, bouche à oreille), ou pour toucher de potentiels donateurs (adhérents ou qui se rendent à nos événements) ou bien même de potentiel mécènes.

Concernant les réseaux sociaux vous pouvez voir sur le graphique que nous sommes en constante augmentation sur tous les réseaux.

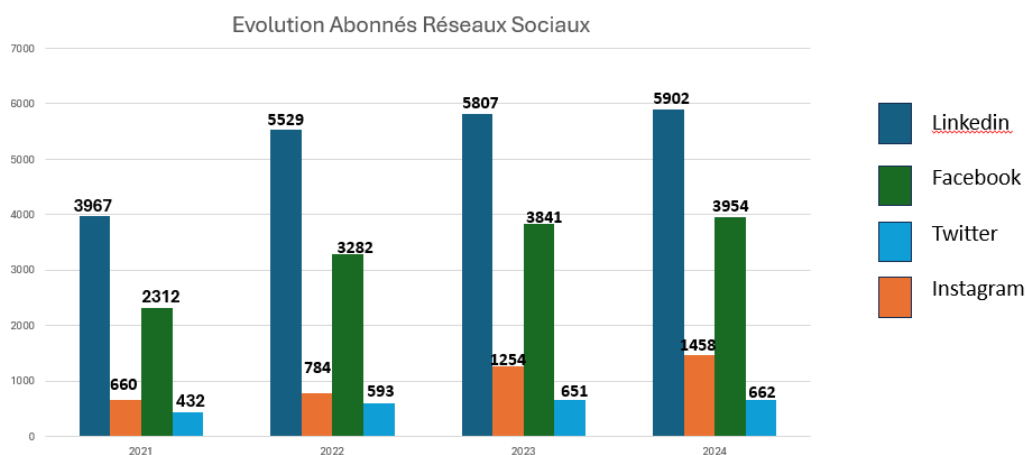
Notre réseau phare reste LinkedIn avec plus de 5900 abonnés sur lequel nous publions toutes nos actualités.

Facebook nous permet de toucher les personnes âgées de 40 ans et plus et Instagram dont le nombre d'abonnés a doublé en 2 ans nous permet de toucher les nouvelles générations notamment les 20-35 ans

En ce qui concerne Twitter, c'est un réseau secondaire qu'il est important d'exploiter en termes de visibilité mais qui n'est pas un support essentiel.

Notre site internet a un nombre de consultations constant. Il permet toujours de s'informer des actualités de l'association et de pouvoir faire un don. Il est mis à jour tout au long de l'année.

Bilan communication



Objectifs 2024 :

- Attirer une cible plus jeune
- Se faire connaître du grand public mais aussi des nouvelles générations de marins
- Encourager les adhésions

Comment ? :

- Augmenter les actions de l'Entraide Marine à Paris et en régions
- Faire plus de communication sur les réseaux

QUESTIONS DIVERSES

- Acceptation du Legs Madame Jeannine Jestin

COPIE ceci est mon testament

Je soussignée, Madame Jeannine ^{Marie} Jestin,
née au Havre (75600) le 6 Janvier
1938 et demeurant à Brest (29200)
11. Rue Thévenan Monet, déclare
révoquer toutes dispositions
testamentaires que j'aurais
prises antérieurement à ce jour.
J'institue pour légataires
universelles, savoir :

- L'ASSOCIATION Pour le développement
DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES DE LA
MARINE - (ADSM) à hauteur de
50,00% -
- L'UNICEF France, à hauteur de
25,00%
ET L'INSTITUT National de la Santé
et de la Recherche Médicale à

Hauteur (IUSSEM) à hauteur de
25,00% -
Les fonds revenant à l'IUSSEM,
devront être utilisés pour la
recherche sur le syndrome de
Guillain - Barré.

- Fait et écrit de ma main
en entier, librement, avec
la pleine jouissance de
mes facultés intellectuelles.

Fait à Brest


le Samedi 15 Octobre 2022.

J. Jestin

Jestin



DÉCLARATION DE SUCCESSION
 Formulaire obligatoire en vertu de l'article 800 du code général des impôts

CADRE A REMPLIR PAR LE DEPOSANT (voir la notice n° 2705-NOT-SD)			
Service de l'enregistrement (SPFE, SDE) ⁽¹⁾ du domicile du défunt : BREST 1			
Succession de : <input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.			
Nom de naissance du défunt : JESTIN		Prénom(s) : Jeannine Marie	
Date de naissance : 06/01/1938		Commune de naissance : LE HAVRE (76600)	
Département de naissance SEINE-MARITIME		ou Pays :	
Situation familiale : <input checked="" type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Partenaire lié par un PACS			
(Précisez : séparé(e) de biens <input type="checkbox"/> ; séparé(e) de corps <input type="checkbox"/>)			
Epoux(se) de			
Divorcé(e) de			
Veuf(ve) de			
Adresse du domicile : 11 rue Thénénan Monot			
Code postal : 29200		Commune : BREST (29200)	
Pays :			
Profession : Retraitée			
Décédé(e) à Brest		Code postal : 29200	
Le 02/04/2024			
Cachet de l'étude			
			
CADRES RÉSERVÉS A L'ADMINISTRATION (à remplir par le SPFE, SDE ⁽¹⁾ du domicile du défunt)			
Référence comptable : _____		Déclaration 2705-SD n° _____	
		du _____	
Déclarations et paiements :			
Nature	Date	N°	Sommes versées en euros
Total			
Annotations diverses :			
La déclaration comporte des titres de société :			
- Titres cotés <input type="checkbox"/>			
- Titres non cotés <input type="checkbox"/>			
			Fiche de décès annotée <input type="checkbox"/>

(1) SPFE : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement.
 SDE : Service départemental de l'enregistrement



ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
 - Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
 - pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
 - pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
 - approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
 - approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
 - datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
ACTIF NET DE SUCCESSION revenant à :		
1ent – L'association ADOSM pour une moitié indivise.....	115 914,27 €	
2ent – L'association UNICEF France pour un/quart indivis	57 957,13 €	
3ent – L'institut INSERM pour un/quart indivis	57 957,13 €	
DROITS A ACQUITTER		
1°) L'association ADOSM		
<i>Exonération des droits de mutation par décès en application de l'article 795 du Code général des impôts.</i>		
2°) L'Association UNICEF FRANCE		
<i>Exonération des droits de mutation par décès en application de l'article 795 du Code général des impôts.</i>		
3°) L'institut INSERM		
<i>Exonération des droits de mutation par décès en application de l'article 795 du Code général des impôts.</i>		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le

Signature(s) :

Le conseil d'administration du matin a procédé à la lecture attentive du testament de Madame Jeannine Jestin et de tous les documents s'y rapportant.

Les administrateurs ont pris connaissance de tous ces documents, projetés à l'écran et inscrits en annexe du PV de Conseil d'Administration, relatifs au legs de Madame Jestin.

Madame Duhau, déléguée générale de l'association Entraide Marine informe que la moitié de la succession revient à l'Entraide Marine, comme cela est stipulé dans le testament manuscrit de Madame Jestin. Madame Jestin était sensible aux actions menées par l'association et avait donc décidé de lui léguer la moitié de son patrimoine.

Au vu de ces explications, le Conseil d'Administration réuni ce jour a décidé d'accepter le legs de Madame Jeannine Jestin et en propose la résolution à l'assemblée générale.

Assemblée générale ordinaire

Du 16 octobre 2024

Liste des résolutions

Résolution 1 - L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral du président, décide d'approuver le rapport moral 2023-2024.

Résolution 2 - L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport social présenté par Clémence de Vitry, coordinatrice de l'action sociale, approuve ce rapport.

Résolution 3 - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ainsi que les explications fournies par le conseil d'administration, approuve les comptes de l'exercice 2023-2024.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Résolution 4 - Le budget prévisionnel pour l'année 2024-2025 est approuvé

Résolution 5 - Désignation d'un nouvel administrateur : Alexis Antois

Résolution 6 : Acceptation du legs de Madame Jeannine Jestin

Résolution 7 - L'assemblée générale donne pouvoir au président ou à son représentant pour procéder aux formalités administratives afférentes à cette assemblée générale

Nous remercions nos partenaires, mécènes et soutiens



